



Ville de  
**Guérande**

## ARRETE TEMPORAIRE N°: DIV 044 069 21 R 0150 LE PRINTEMPS MEDIEVAL

Le Maire de la Commune de GUERANDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 inclus,

Vu le plan VIGIPIRATE portant au 05 mars 2021, le niveau « risque attentat »,

Vu l'organisation du printemps médiéval du 4 au 27 juin 2021,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

### Arrête :

**Article 1 :** L'arrêté DIV 04406921R0123 du 04 mai 2021 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules à moteur seront interdits BOULEVARD DINKELSBÜHL, (à partir de la porte de Saillé) du mercredi 02 juin 2021 à partir de 13h30 au mardi 08 juin 2021 à 12h00.

**Article 3 :** La circulation de tous véhicules à moteur sera interdite RUE DES SAULNIERS (à partir de l'intersection avec le Chemin de Versailles), sauf exposants, du vendredi 04 juin 2021 à partir de 8h00 jusqu'au lundi 07 juin 2021 à 9h00.

**Article 4 :** La circulation et le stationnement de tous véhicules à moteur seront interdits PLACE DU MARHALLE du jeudi 03 juin 2021 à partir de 8h00 au lundi 7 juin 2021 à 9h00.

**Article 5 :** La signalisation réglementaire et les barrières seront mises en place par les Services Techniques de la Ville.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Guérande, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Guérande le 17 mai 2021

**Nicolas CRIAUD**  
Maire

